



L'HOMME DE NOUVEAU AU COEUR DU PROJET



Intégrez le portage salarial
dans LA POLITIQUE RH
de votre entreprise.

08 09 400 124

Service gratuit
+ prix appel



WWW.VENTORIS.FR

SOMMAIRE

1	PORTAGE SALARIAL	p 3
2	PROCÉDURE	p 4
3	RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	p 4
4	GARANTIE FINANCIÈRE	p 5
5	ASSURANCE RAPATRIEMENT	p 5
6	LÉGISLATION	p 6
7	VENTORIS	p 6
8	RÉFÉRENCES	p 7

1 - INTÉGREZ LE PORTAGE SALARIAL DANS LA POLITIQUE RH DE VOTRE ENTREPRISE



« Ventoris,
le partenaire G.R.H.
de votre entreprise »

INTÉGRER LE PORTAGE SALARIAL DANS VOTRE POLITIQUE RH ET/OU D'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES INTELLECTUELS VOUS PERMET ENTRE AUTRES DE :

- bénéficier de l'expertise et du conseil de compétences externes et ce, en mode projet ;
- vous recentrer sur votre activité principale en externalisant tout ou partie d'un service ou d'un projet ;
- maîtriser votre masse salariale tout en répondant aux besoins des opérationnels de votre entreprise ;
- simplifier la gestion RH au quotidien.

COMPÉTENCES :

Management de transition, conseil, ingénierie, informatique, formation, marketing et communication, ressources humaines, santé, pharmaceutique et métiers scientifiques, langues, traduction et correction, secrétariat et comptabilité.

SECTEURS D'ACTIVITÉ :

Aéronautique, Espace, Défense, Automobile, Banque, Assurance, Énergie, Utilities et Chimie, Industrie Pharmaceutique, Agro-alimentaire, Manufacturing , Grande Consommation, Distribution, Bâtiment et Travaux Publics, Télécommunication, Médias, Entertainment, Transport, Service Public.

2 - PROCÉDURE

I - NÉGOCIATION

Vous négociez avec le porté les modalités de son intervention :

- dates de début, de fin ;
- lieux d'intervention ;
- honoraires ;
- frais ;
- délais de paiement ;
- etc.

II - CONTRAT COMMERCIAL DE PRESTATION DE PORTAGE SALARIAL

Le porté vous fait signer un contrat commercial de prestation de portage salarial qu'il aura préalablement généré sur notre extranet.

Ce contrat est signé entre vous, « le client », et Ventoris « le prestataire ».

Il doit idéalement nous être parvenu 48 heures avant le début de la mission pour validation de notre part.

III - CONTRAT DE TRAVAIL

Avant le début de la première mission, **nous effectuons une DPAE** (Déclaration Préalable A l'Embauche) auprès de l'URSSAF et **signons avec le porté un contrat de travail.**

IV - APPEL À FACTURATION

À la fin de sa mission (pour les missions courtes) ou de chaque mois (pour les missions longues), le porté nous communique **un rapport d'activité que vous aurez préalablement co-signé**, un appel à facturation, ses relevés de frais ainsi que ses justificatifs originaux, le cas échéant.

Ces différents éléments nous permettent **d'éditer votre facture.**

3 - RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les prestations réalisées par les portés sont couvertes par notre assurance responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation pour un montant total de 7 500 000 €.

4 - GARANTIE FINANCIÈRE

Ventoris a contractualisé une garantie financière des entreprises de portage salarial auprès d'AXA pour garantir aux salariés portés, après épuisement des indemnités du FNGS (Fonds National de Garantie des Salaires) le paiement des salaires.

PRINCIPALES CRÉANCES GARANTIES :

- les rémunérations de toutes natures dues aux salariés et apprentis ;
- les indemnités résultant de la rupture des contrats de travail ;
- les créances liées aux conventions de conversion ;
- l'intéressement et la participation, dès lors que les sommes dues sont exigibles ;
- les arriérés de préretraite, en application d'un accord d'entreprise, d'une convention collective ou d'un accord professionnel ou interprofessionnel ;
- les indemnités allouées aux victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
- les indemnités liées au départ en retraite.



5 - ASSURANCE RAPATRIEMENT

Une assurance rapatriement est proposée aux portés souhaitant intervenir à l'étranger et ce sans surcoût.

6 - LÉGISLATION

TOUTE LA LEGISLATION :

<http://wp.me/P5kLiS-2x>

EXTRAITS :

ARTICLE L1251-64 DU CODE DU TRAVAIL

Le portage salarial est **un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage**, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage. Il garantit les droits de la personne portée sur son apport de clientèle.

ARTICLE L8241-1 DU CODE DU TRAVAIL

Toute opération à but lucratif ayant pour objet exclusif le prêt de main-d'oeuvre est interdite.

Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations réalisées dans le cadre des dispositions du Code du travail relatives au travail temporaire, au portage salarial, aux entreprises de travail à temps partagé et à l'exploitation d'une agence de mannequins lorsque celle-ci est exercée par une personne titulaire de la licence d'agence de mannequin.

7 - VENTORIS

Depuis **plus de 15 ans** Ventoris accompagne les professionnels à la recherche d'un statut à la fois flexible et sécurisant, voilà plus de 15 ans qu'elle participe activement à la reconnaissance et à la professionnalisation du portage salarial.

Durant cette période, Ventoris a vu et fait évoluer cette profession. A l'origine une transformation d'honoraires en salaire, elle est devenue un véritable accompagnement global : **formation, accompagnement commercial, aide au référencement auprès des entreprises, avancées sociale...**

Aujourd'hui, Ventoris, avec un chiffre d'affaires dépassant les **30 M€**, accompagne plus de **2 200 personnes** à travers la France.

Grâce à son envergure nationale, Ventoris offre à chacun la possibilité de **créer son activité en toute simplicité**.

Demain, le portage salarial prendra la place qui lui est due autour de valeurs qui nous tiennent à coeur : outil de croissance , valorisation du travail, partage de la valeur ajoutée, épanouissement professionnel...

Nous réconcilions au quotidien le monde de l'entreprise, de l'individu et du travail.

Ventoris

"L'Homme de nouveau au coeur du projet."

8 - RÉFÉRENCES

AÉRONAUTIQUE, ESPACE, DÉFENSE

ESA, Ministère de la Défense, Thalès, Zodiac Aerospace

AUTOMOBILE

Iveco, Faurecia, Peugeot, Renault

BANQUE, ASSURANCE, CAISSE DE RETRAITE

AGF, Agirc et Arrco, BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, CGA, CNAV, Crédit Agricole, Crédit Foncier, Crédit Mutuel, Dexia, Groupama, La Banque Postale, MAIF, Natixis, Société Générale

ENERGIES, UTILITIES ET CHIMIE

Air Liquide, EDF, GDF Suez, Schlumberger, Total, Rhodia, Veolia, Vinci Energies

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

IPSEN, Pierre Fabre, SANOFI

MANUFACTURING

ArcelorMittal, Alcatel-Lucent, Rio Tinto Alcan, Schneider Electric, Siemens, Smurfit Kappa, Valeo

GRANDE CONSOMMATION, DISTRIBUTION

Auchan, Carrefour, Colgate Palmolive, Lapeyre, Leroy Merlin, Labeyrie, L'Oréal, Mars, McDonald's, Monoprix

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Lafarge, SPI

TÉLÉCOMMUNICATION

Orange

MÉDIAS

Canal +, Pages Jaunes

AGENCE DE COMMUNICATION

Publicis Group, McCann London, TBWA

ENTERTAINMENT

Universal, Vivendi

TRANSPORT

La Poste, Chronopost, SNCF

CABINET CONSEIL ET ESN

Accenture, Alten, Bull, Capgemini, CGI, Emagine, Econocom Osatis, GFI, Sopra Group, Infotel, ITS Group, Kurt Salmon, Maltem Consulting, Neurones IT, Oberthur Technologies, Sodifrance, SQLI Group, Synchrone Technologies, T&T Consulting

CABINET DE RECRUTEMENT

Aston Carter International, Montreal Associates, SThree

